



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 08/12/2020

N°451

### FRANCE RELANCE - BONUS ECOLOGIQUE ET PRIME A LA CONVERSION

**Le Gouvernement met en place à compter du 09 décembre 2020 un bonus de 1000 € pour l'achat d'un véhicule électrique d'occasion et confirme la prolongation de six mois des barèmes exceptionnels du bonus écologique et de la prime à la conversion jusqu'au 30 juin 2021.**



**Dans le cadre de France Relance et plus précisément du plan de soutien à la filière automobile mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020, les modalités du bonus écologique et de la prime à la conversion ont été élargies afin d'accélérer le renouvellement et le verdissement du parc automobile.**

**Le dispositif est complété à compter du 09 décembre 2020 d'un bonus de 1000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique d'occasion.** Cette nouvelle aide, cumulable avec la prime à la conversion, est attribuée pour tout achat d'un véhicule électrique d'au moins 2 ans.

Afin de prendre en compte le second confinement dans le contexte actuel de crise sanitaire, **le Gouvernement confirme la prolongation des barèmes exceptionnels du bonus et de la prime à la conversion jusqu'au 30 juin 2021 :**

- Le montant du bonus écologique est de 7 000€ pour un particulier et 5 000€ pour un professionnel pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique neuf, et de 2 000€ pour l'achat ou la location d'un véhicule hybride rechargeable de moins de 50 000 euros et dont l'autonomie en mode électrique est supérieure à 50 kilomètres.
- Le barème de la prime à la conversion, attribuée pour la mise au rebut d'un véhicule classé Crit'Air 3 ou plus ancien, est le suivant :

- 2 500€ pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable dont l'autonomie est supérieure à 50 kilomètres ;
- 1 500€ pour l'achat ou la location d'un véhicule thermique Crit'Air 1 ou Crit'Air 2 dont les émissions de CO2 sont inférieures ou égales à 137 grammes par kilomètre ;
- Doublement du montant de la prime pour les ménages les plus modestes et les ménages modestes « gros rouleurs ».

**Les nouveaux barèmes du bonus écologique et de la prime à la conversion entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021 :**

- Les montants du bonus écologique pour l'acquisition d'un véhicule neuf seront réduits de 1 000 euros ;
- Les véhicules Crit'Air 2 seront exclus du dispositif de prime à la conversion et le plafond d'émission de CO2 applicable aux véhicules neufs sera abaissé à 132 grammes par kilomètre pour l'aligner sur le seuil de déclenchement du malus écologique.

**Le succès de ces mesures de France Relance est indéniable. Depuis le mois de juin, les immatriculations de véhicules électriques des particuliers ont été multipliées par près de 3 par rapport à la même période en 2019 et les immatriculations de véhicules hybrides rechargeables par plus de 5. Sur les 3 premiers trimestres de l'année, la part de marché des véhicules électriques est ainsi passée de 2% en 2019 à 6% en 2020. Le rythme de demande de primes à la conversion a par ailleurs été multiplié par 3, avec plus de 23 000 primes à la conversion attribuées en octobre dernier, contre 7 000 en janvier 2020.**

## **Contacts presse**

### **Service presse de Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique**

Tél : 01 40 81 78 31

Mél : [secretariat.communication@ecologie.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologie.gouv.fr)

### **Service presse de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance**

Tél : 01 53 18 41 13

Mél : [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

### **Service presse de Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports**

Tél : 01 40 41 77 57

Mél : [secretariat.beyret@transports.gouv.fr](mailto:secretariat.beyret@transports.gouv.fr)